

Edito du Maire

Chères Plesdéroises et chers Plesdérois,

Emmanuel MACRON est devenu, le 7 mai 2017, à 39 ans, le huitième président de la V^{ème} République, en remportant le second tour de l'élection présidentielle avec 66,10 % des suffrages, contre 33,90 % pour sa rivale Marine LE PEN. L'abstention s'est établie à 25,5 % et l'un des éléments marquants du scrutin a été le taux important de votes blancs et nuls. Plus de 4 millions d'électeurs ont choisi cette solution pour faire valoir leur opinion.

A Plesder, les électeurs ont massivement exprimé leur intention de vote lors de ces élections présidentielles. Sur 551 électeurs inscrits sur la liste électorale, 463 personnes se sont déplacées pour voter et émettre un avis pour le devenir de notre Pays, soit un taux de participation de 84,03%.

Concernant les législatives, l'abstention a été plus marquée avec 54,33% d'abstention à Plesder. M. François ANDRE, député sortant, a obtenu 61,16% des voix et Mme Méline PARMENTIER 38,84%. M. François ANDRE est élu député de la 3^{ème} circonscription d'Ille-et-Vilaine avec 65,86% des voix. En septembre, la moitié des Sénateurs seront renouvelés par les grands électeurs (Maires et conseillers municipaux) désignés par chaque conseil municipal. Pour mémoire, les Sénateurs d'Ille-et-Vilaine ont été élus en 2014.

Après cette chronique sur les élections, j'attire votre attention sur les cambriolages qui se multiplient sur notre commune et les communes environnantes. La période estivale est un moment propice pour les cambrioleurs. Si vous partez en vacances, prévenez vos voisins et la gendarmerie.



Je vous souhaite d'excellentes vacances d'été. Place aux barbecues, aux parasols et n'oubliez pas la crème solaire! Rendez-vous en septembre avec votre prochain Petit Messenger!

Evelyne SIMON-GLORY
Maire de Plesder



INFOS PRATIQUES

www.plesder.fr

Mairie : 02.99.69.44.76

Horaires d'ouverture :

Lundi et Jeudi : 15h-17h30

Mardi, Mercredi, Vendredi :
10h-12h / 15h-17h30

Samedi : 10h-12h

Fermée le samedi matin en Juillet et Août

Services Municipaux :

Salle des Fêtes : forfait weekend 350€

Cantine et garderie : proposition de
révision de tarifs lors du conseil municipal
du 27/06/2017

N° d'Urgence :

SAMU : 15 ou 112

POMPIER : 18

Gendarmerie Saint Domineuc : 17

Centre Anti Poison : 02.99.59.22.22

GDF dépannage : 0 800 47 33 33

EDF Dépannage : 0 810 333 035

Allo enfance maltraitée : 119

Pharmacie de garde : 32 37

Services Sociaux :

CARSAT : 02.99.26.74.74

CAF : 0810.25.35.10

CPAM : 36 46

POLE EMPLOI : 39 49

5, Rue de la Mairie 3

5720 COMBOURG

ADMR : 02.99.68.06.57

2 Av des Trente

5190 TINTENIAC

CDAS de COMBOURG :

Tel : 02.99.73.05.69

Conseiller Social en Gérontologie :

Mme BOTHEREL

Assistante sociale : 02.99.73.90.01

Mme PARAIRE

permanence le lundi après midi à la mairie

de SAINT PIERRE DE PLESGUEN

02.99.73.90.01

Permanence, sur RDV, à TINTENIAC :

02.99.73.05.69

Services Publics :

Déchèterie de Tinténiaac: 02.99.68.16.03

Ouverte tous les jours de 13h30 à 17h15 et

le samedi de 9h à 12h / 13h30 à 17h15

**Communauté de Communes de la
Bretagne Romantique** : 02.99.45.23.45

22, rue des Coteaux

35190 LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS

20 ans du RPI : Dimanche 2 Juillet à Plesder



**Une surprise sera offerte à
tous les enfants scolarisés
par les 2 communes.
Venez nombreux!**

Le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) a été créé en 1997 sous l'impulsion des Maires de Plesder (M. Jean-Pierre MONDY) et des Champs Géraux (M. Georges LUCAS).

Cette année nous fêtons les 20 ans du RPI le dimanche 2 juillet 2017 à l'école de Plesder.

Cette fête se fera à l'occasion de la fête annuelle des deux écoles.

A 15h : SPECTACLE

Présenté par l'équipe enseignante des deux écoles ainsi que l'équipe des TAPs sur le thème des musiques des années 1990 à aujourd'hui.

Toute l'après-midi : STANDS

Des stands proposés par l'APE (Association des Parents d'Elèves) en libre accès toute l'après-midi. Vous y trouverez à manger et à boire ainsi que de nombreux stands de jeux pour les enfants.



Les CE1 de Plesder réaliseront des affiches pour montrer l'évolution du RPI, après avoir fait des recherches et recueilli des témoignages.

Le personnel des TAPs des deux écoles sera mobilisé pour préparer le chant d'ouverture du spectacle et la danse du final.

Les TAPs des Champs Géraux sont quant à eux chargés de réaliser une banderole décorative pour la scène.

Et les deux communes assurent la logistique du spectacle (scène, sono...)

Un nouvel agent pour le service technique



La Mairie de Plesder est heureuse de vous informer que Jonathan DUFAIX a été recruté en CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) à compter du 1er avril 2017 pour une période d'un an renouvelable une fois.

Jonathan est là pour prêter main forte à Loïc SENECHAL au service technique. Il est notamment chargé de l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, de la tonte, de l'embellissement des espaces verts et de l'entretien et la surveillance de la station d'épuration.

Bienvenue à Jonathan!

Edition n°11 - Juin 2017

Directeur de publication : Evelyne SIMON-GLORY
Conception graphique : Mairie de Plesder
Edité en 400 exemplaires

Ecole de Plesder ~ rentrée scolaire 2017/2018



L'école de Plesder est en regroupement pédagogique avec l'école des Champs-Géraux pour la maternelle et la primaire. Ainsi, selon son niveau, votre enfant sera amené à être scolarisé soit à Plesder, soit aux Champs-Géraux. Cela peut être variable d'une année sur l'autre en fonction des effectifs. Une navette scolaire est mise en place d'une école à l'autre.

Pensez à inscrire votre enfant :

Les parents dont les enfants qui ont ou auront 3 ans avant le 31 décembre 2017 sont priés de prendre contact avec la Mairie avant le 31 Août 2017 pour procéder à l'inscription de leur enfant.



Alerte sécheresse

Le département d'Ille-et-Vilaine est placé en alerte sécheresse depuis le 24 Février 2017.

Le Préfet, par arrêté du 12 Avril 2017, a spécifié les cas de limitation ou de suspension des prélèvements d'eau pour faire face aux conséquences de la sécheresse et au risque de pénurie d'eau.

Les principales dispositions de l'arrêté applicables aux particuliers sont reprises dans l'affiche ci-contre.

L'arrêté s'applique jusqu'au 31 octobre 2017 sauf dans le cas où l'état de la ressource justifierait de nouvelles mesures. Elles peuvent cependant être rapportées avant cette date si la situation de vigilance est levée sur l'ensemble du département.



L'eau est précieuse, économisons-la !

L'Ille-et-Vilaine connaît cette année un fort déficit en pluie. A ce jour, nous manquons de 3 mois de pluie par rapport à une année à pluviométrie normale. Cette situation a amené le Préfet à placer le département en état d'alerte, niveau 2. L'arrêté sécheresse, signé le 12 avril 2017, demande aux professionnels et aux particuliers de limiter au maximum leur consommation d'eau.

Que dit l'arrêté sécheresse pour les particuliers ?

Sont interdits



Le remplissage et la vidange des piscines familiales à usage privé*
* Sauf si le remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage ou des utilisateurs



Interdiction d'arroser les pelouses, massifs floraux ou arbustifs, entre 8h et 20h.*
* L'interdiction sera peut-être totale courant de l'été. Une restriction pourra également toucher les potagers



Le lavage des voitures hors stations professionnelles équipées de système à haute pression ou recyclage



Le nettoyage des façades, terrasses, murs, escaliers et toitures*
* Sauf pour les professionnels équipés de lances à haute pression

Les alternatives



Baignade dans une piscine ou un plan d'eau de son secteur



Binage
Paillage
Récupération de l'eau de pluie



Lavage dans une station professionnelle équipée d'un système à haute pression ou de recyclage



Appel à un professionnel équipé de lances à haute pression

eau 35 SMG <http://www.smg35.fr>
Edition mai 2017

AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU

Brûlage de déchets verts

RAPPEL : Il est strictement interdit de brûler ses déchets verts et ménagers à l'air libre

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'égavage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage
- les épluchures.



Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans un compost individuel.

Fleurissement



Stationnement place de l'Eglise

Il est demandé aux habitants de ne pas se stationner devant le monument aux morts afin de faciliter l'accès et l'entretien des aménagements paysagers.

Règlementation sur le bruit

Arrêté en date du 15 septembre 2016 :

Afin d'éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, les bruits liés à la musique et autres fêtes privées sont interdits le dimanche et les jours fériés.

Merci de bien vouloir respecter ces mesures.

Office de Tourisme de la Bretagne Romantique

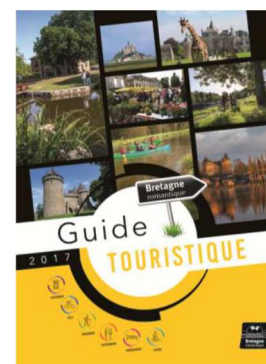


Adresse : 9 bis rue Notre Dame
35 270 COMBOURG
Tél : 02 99 73 13 93
Mail : tourisme@bretagneromantique.fr
Site : tourisme.bretagneromantique.fr

Pour préparer un séjour ou une journée en Bretagne romantique, faire une chasse au trésor, une randonnée à pied, à cheval ou à vélo, trouver un hébergement, un bon resto, contactez l'Office de Tourisme !
Géraldine TEXEREAU, chargée d'accueil et de développement touristique, vous accueille, vous guide et vous accompagne dans vos recherches, pour vous faire découvrir les richesses du territoire.

Pour connaître les horaires d'ouverture, consulter le site internet.

Le guide touristique est sorti !
Restaurants, hébergements, loisirs... vous y découvrirez aussi une carte des circuits de visite de Combours, et d'autres infos sur les sentiers de randonnées, circuits vélos, ...
Gratuit, il est disponible à l'Office de Tourisme



Relais des villages

La commune de Plesder s'est honorée en finissant 1^{ère} au relais des villages. Les autres communes n'ont pas démerité. Ce relais n'est pas une compétition mais un défi auquel se prêtent 12 communes du département des Côtes d'Armor proches de Plesder ; Plesder y étant associée en tant que commune frontalière.

Ce challenge est un relais amical pour créer des liens de sociabilité. Chaque commune organise à tour de rôle le challenge. Cette année, c'est la commune des Champs-Géraux qui s'est occupée de l'organisation. En 2018 ce sera les communes de Le Quiou et Tréfumel, et en 2019, ce sera Plesder. Félicitations à tous les coureurs et un grand merci aux organisateurs.



Félicitations à Patrick et à Franck pour cette belle organisation!

Calendrier des fêtes

Fête de l'école : dimanche 2 juillet à l'école de Plesder

ACCA : repas le samedi 9 septembre à la Salle de Jeunes et de la Culture Plesder

Jumelage : repas choucroute Samedi 14 octobre à la Salle de Jeunes et de la Culture